



25 février 2019

INTERPELLATION

Le respect des engagements pris est une obligation des collectivités et des services publics

Même si l'on peut prétendre que les promesses n'engagent que ceux qui les croient, on ne peut accepter qu'une collectivité, et son service public, ignore ses engagements vis-à-vis de citoyens qui attendent depuis des années la réalisation d'une promesse, d'une décision même en l'occurrence.

En août 2015, le Conseil de ville de Delémont a accepté un crédit-cadre de 1'850'000 francs pour l'assainissement du bruit routier de 2015 à 2019. Le premier projet présenté dans le crédit, et unique à entamer en 2015 déjà, était la gestion du trafic à la Route de la Communance, tronçon Est, était-il précisé.

Il s'agissait de répondre aux obligations fédérales et cantonales en la matière. Mais le choix de la Route de la Communance comme projet prioritaire répondait aussi à une pétition, en mai 2014, et la date a son importance, de 46 habitants de la rue qui demandait des mesures contre les nuisances sonores liées au trafic en augmentation dans le secteur. En juin 2014, le Département de l'urbanisme assurait que des solutions, allant au-delà de la fermeture nocturne du tronçon, seraient proposées à court terme. La position du dossier dans la liste des projets devant être financés par le crédit-cadre avait été de nature à les rassurer sur les intentions du Conseil communal. Malheureusement, plus de 3 ans plus tard, rien n'a été initié dans ce secteur. Le sentiment des habitants, on a pu le lire en avril 2018 et récemment encore, est d'avoir été trompés par la Ville.

Nous pouvons comprendre le désarroi des habitants lorsque l'on prend connaissance des échanges depuis 5 ans, si l'on retient comme démarche initiale la pétition de mai 2014, que ces citoyens ont eu avec les autorités de la ville. Ils n'ont obtenu que promesses non tenues, ou prétextes déplacés pour que rien ne se réalise concrètement.

Ainsi, l'utilisation du crédit-cadre accepté en août 2015 étant possible en 2019, mais pas au-delà, le Conseil communal peut-il garantir qu'il utilisera les 200'000 francs budgétisés dans ce projet pour réaliser cette année encore les travaux nécessaires à la gestion du trafic à la Route de la Communance dans le sens de réduire de manière sensible les nuisances sonores subies par les résidents de cette rue menant, sans restriction aujourd'hui, à la zone industrielle ?

(Signature)

Pour l'Alternative de Gauche,
Rémy Meury

(Signature)

(Signature)

(Signature)

(Signature)